REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Rumilly, le 28 avril 2023

# Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

**Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics**
**Objet : 23002MAR00 : Mission assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du Plan de rénovation des façades de la Ville de Rumilly.**
**Décision n° : 2023-57**
Nos réf. : CH/MCW/MB

**Le Maire de la Commune de RUMILLY,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

**VU** le Code de la Commande Publique en date du 1er avril 2019,

**VU** la délibération en date du 04 mars 2021 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé,

**CONSIDERANT** la possibilité de conclure des marchés sans publicité ni mise en concurrence préalable en raison de leur montant ou de leur objet en application de l'article R2122-8 du Code de la commande publique,

**DECIDE**

Article 1

Le marché n°23002MAR00 portant sur une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du Plan de rénovation des façades de la Ville de RUMILLY est attribué au Cabinet SAM-ARCH-Sylvie AMSELEM pour un montant de prestations de 9660.00 € HT.

Article 2

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble, dans un délai de 02 mois à compter de la date de notification. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).

Article 3 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et publiée sur le site internet de la Ville de Rumilly.
Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

**Le Maire,**
**Christian HEISON**

VILLE DE RUMILLY (Haute-Savoie)